



République Française - Département de la Moselle

Arrondissement de Metz-Campagne

COMMUNE DE VIGY

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT ET UN MARS DEUX MILLE VINGT-SIX

à 8 heures 45, en Mairie

Membres présents : Mesdames et Messieurs Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY, Nathalie RAVAINÉ, Sabine PARTICELLI, Léo FAVASULI, Clarisse CHARLET, Nicolas RAVAINÉ, Annie BRULLOT, Nicolas AUBRY, Anne WINGELINCKX, Baptiste VINCENT, Laetitia HENRY, Daniel GIEREND, Eugénie MERCIER, François PERNET, Aurélie LARUE Audrey ECKER, Lionel DOMINGUES SOUTO, Loyce CZAPKA

Membres absents excusés ayant donné procuration : /

Membres absents sans procuration : /

Convocation du 17 mars 2026.

Secrétaire de séance : Nicolas RAVAINÉ

N° 2026/002/001

OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. Sylvain WEIL, Maire sortant, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2026.

La liste conduite par M. Sylvain WEIL, tête de liste « Bien vivre à Vigy Hessange 2026 », a recueilli 533 suffrages et a obtenu 16 sièges.

Sont élus :

1. Sylvain WEIL
2. Nathalie RAVAINÉ
3. Hervé PRITRSKY
4. Sabine PARTICELLI
5. Léo FAVASULI
6. Clarisse CHARLET
7. Nicolas RAVAINÉ

8. Annie BRULLOT
9. Nicolas AUBRY
10. Anne WINGELINCKX
11. Baptiste VINCENT
12. Laetitia HENRY
13. Daniel GIEREND
14. Eugénie MERCIER
15. François PERNET
16. Aurélie LARUE

La liste conduite par Mme. Audrey ECKER, tête de liste « Vigy-Hessange, Demain Entre Vos Mains », a recueilli 328 suffrages soit 3 sièges.

Sont élus :

1. Audrey ECKER
2. Lionel DOMINGUES SOUTO
3. Loyce CZAPKA

M. Sylvain WEIL, maire sortant, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15/03/2026.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

M. Hervé PRITRSKY prend la présidence du Conseil Municipal en tant que doyen de l'assemblée, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Il propose de désigner M. Nicolas RAVAINÉ, comme secrétaire.

M. Nicolas RAVAINÉ est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

M. Hervé PRITRSKY dénombre 19 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Pour extrait conforme,
Vigy le 21 mars 2026,

Le Maire,
Sylvain WEIL,



Affichée en Mairie le 24/03/2026 et transmise au représentant de l'Etat le 24/03/2026